

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 15 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 15 juin à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, GATESOUBE, ABRIOUX, AMIOT, POUJADE, BEAUJEAN et DELANOUE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, MARDESSON, LONCHAMPT et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, TARQUIS, HUME, MAUCHIEN et ROCHUT

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Madame DE PELICHY, Messieurs NIEUVIARTS, HENRY et DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.), Monsieur AMOUREUX (C.C.S.R.), Monsieur BOUILLON (C.C.C.S.) et Madame GASSELIN (C.C.S.R.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

Etaient absents : Monsieur PAVEAU (C.C.C.S.) et Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat
Madame Stéphanie ROUSSEAU, chargée du traitement
Monsieur Gérard AFFOUARD, responsable technique

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

Avant d'étudier les différents points de l'ordre du jour, monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'ajouter un point.

Ce point concerne la création de poste suite à la réussite à un examen professionnel par un agent dont les résultats ont été publiés le 11 juin.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition qui sera traitée lors du point relatif au personnel.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 mars 2015 :

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation du comité syndical.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

II – Rapport annuel :

Comme chaque année, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été rédigé. Celui-ci a été adressé à chaque membre du comité syndical.

A l'issue de sa présentation aux membres du comité syndical, il conviendra de le transmettre aux 4 communautés de communes et à la commune de Loreux pour qu'il en soit fait état auprès de leurs conseils respectifs.

Monsieur NIEUVIARTS souhaite qu'une borne pour la collecte des textiles soit installée à Marcilly-en-Villette.

Un emplacement sera défini conjointement dans les prochains jours.

Monsieur LONCHAMPT demande que le rapport annuel lui soit transmis en format informatique.

III – Autorisation de signer les marchés :

- **Collecte des points d'apport volontaire du verre d'origine ménagère :**

Le marché « collecte des points d'apport volontaire du verre d'origine ménagère » étant arrivé à son terme, une nouvelle consultation a été établie sous la forme d'une procédure adaptée.

Suite à l'ouverture des plis du 26 mai dernier, une analyse des offres a été réalisée et a permis aux membres de la commission de porter leur choix sur la société VEOLIA. Le prix à la tonne proposé est de 40,38 € HT. Ce marché sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, monsieur le Président à signer le marché relatif à cette consultation.

- **Acquisition d'une benne à ordures ménagères :**

Monsieur le Président rappelle que l'acquisition d'une benne à ordures ménagères avait été prévue dans le cadre des orientations budgétaires.

Fin avril, une consultation a alors été établie sous la forme d'une procédure adaptée sur la base de 3 lots :

- Lot n° 1 : un véhicule porteur routier de 19 tonnes
- Lot n° 2 : une benne à ordures ménagères d'environ 16 m³ simple flux
- Lot n° 3 : un lève-conteneur pour benne à ordures ménagères de 16 m³

Tous les lots ont fait l'objet de plusieurs candidatures.

Monsieur LOISEAU souhaite savoir si le marché a été établi avec des critères.

Monsieur le Président donne lecture des différents critères.

Pour le lot n° 1 : porteur routier

Prix du matériel	40 %
Valeur technique	30 %
SAV	10 %
Délai de livraison	10 %
Reprise du matériel	5 %
Performances environnementales	5 %

Pour les lots n° 2 et 3 : benne à ordures ménagères + lève-conteneurs

Prix du matériel	45 %
Valeur technique	30 %
SAV	10 %
Délai	10 %
Performances environnementales	5 %

Après ouverture des plis le 26 mai dernier, les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis ce même jour et ont retenu :

	Société	Délai de livraison	Montant TTC
Lot n° 1	SODIMAVI SARAN	16 semaines	92 400
Lot n° 2	SEMAT SA	9 semaines	48 600
Lot n° 3	SEMAT SA	2 semaines	23 000

Monsieur ABRIOUX souhaite avoir des précisions sur le nombre de kilomètres du véhicule qui sera repris dans le cadre de ce marché.

Le véhicule concerné est une benne à ordures ménagères équipé d'un porteur routier MAN et d'une benne à ordures ménagères SEMAT.

Sa date de 1^{ère} mise en circulation est le 15/12/2004 pour un kilométrage de 249 900 km et de 13 770 heures à fin avril 2015.

Monsieur LOISEAU s'interroge sur les caractéristiques du nouveau véhicule.

Ce véhicule sera équipé d'un moteur EURO 6 répondant aux normes environnementales en vigueur avec une puissance de 330 CV et d'une boîte de vitesse robotisée.

Les membres du comité syndical autorisent monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

IV – Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois du Centre de Gestion :

Monsieur le Président fait part du courrier reçu du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale demandant aux collectivités adhérentes de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette désaffiliation nécessitant une procédure auprès des autres collectivités et établissements publics, il appartient à chaque structure de faire connaître leur position.

Marqué par une volonté de mutualiser ces 2 structures avec la ville de Blois, monsieur le Président souligne que cette demande est toutefois à considérer comme un défaut de solidarité vis-à-vis des autres collectivités.

Le Centre de Gestion précise que les impacts de cette désaffiliation sont les suivants :

- Sur les services de conseil et d'accompagnement statutaire : les 2 structures représentent 10% des dossiers, soit 521 dossiers.
- Sur les services de santé au travail 10% également des dossiers soit 648 dossiers.

Monsieur ABRIOUX souhaite que des solutions soient trouvées pour protéger les petites collectivités.

Madame DE PELICHY s'inquiète pour l'avenir et désire que les élus s'attachent à montrer que les territoires ruraux soient préservés.

Monsieur LOISEAU voit dans cette demande un positionnement politique pour lequel il ne souhaite pas se positionner.

Après un large débat, il est procédé au vote des 21 membres présents :

- Contre la désaffiliation 19
- Pour la désaffiliation 0
- Abstention 1 (Mr TARQUIS)
- Monsieur LOISEAU ne participe pas au vote

Les membres du comité syndical ont voté à la majorité contre cette désaffiliation.

V – Tarifs des dépôts en déchèterie :

Lors du vote du budget 2015, les tarifs des dépôts en déchèterie ont été adoptés sur la base de 42 € pour le DIB et 12 € le m³ pour les déchets verts.

Après réexamen des coûts, il est possible de reconsidérer les tarifs.

Afin de sensibiliser les utilisateurs au tri, les membres du comité syndical proposent les coûts suivants :

- DIB 25 €
- Déchets verts 12 €
- Bois 15 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame DE PELICHY quitte la séance.

VI – Personnel :

Monsieur le Président propose de créer et de supprimer des postes suite à plusieurs réussites d'examen professionnel.

Ceux-ci concernent :

- 2 adjoints administratifs de 2^{ème} classe lauréats de l'examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pouvant bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la réussite à un examen d'adjoint technique d'un autre agent du SMICTOM.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité les suppressions et créations de postes correspondantes, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur le Président avait, en début de séance, proposé d'ajouter un point suite à la réussite à un examen professionnel connue il y a quelques jours.

Cette réussite concerne Nathalie PITAULT, directrice des services.
Celle-ci sort de la salle afin de permettre aux élus de débattre de ce point.

Monsieur le Président souligne l'implication des 3 agents dans la préparation de leurs examens respectifs et tient à les féliciter pour leur réussite.

Concernant ce dernier point, il est proposé de supprimer le poste d'attaché et de créer un poste d'attaché principal au 1^{er} août 2015.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition.

VII – Convention d'assistance pour la mise à jour du document unique :

Il appartient à chaque collectivité de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques de chaque unité de travail.

En 2006, le SMICTOM s'est doté de cet outil, mais à ce jour, il n'a jamais véritablement été mis à jour.

Le Centre de Gestion 41 met à disposition des collectivités territoriales un service de prévention des risques professionnels pour les accompagner dans leurs démarches de prévention d'hygiène et de sécurité.

Le coût de la prestation proposée est de 200 € pour une journée.

Monsieur LOISEAU souhaite savoir en quoi consiste la mise à jour d'un document unique.

Cette mise à jour permettra d'obtenir des outils et un appui méthodologique afin d'assurer la finalisation et la pérennisation du document.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition et autorisent monsieur le Président à signer la convention correspondante.

VIII – Questions diverses :

- Suite aux résultats de l'étude d'optimisation du réseau des déchèteries, le site de la Ferté-Imbault sera dédié uniquement au dépôt des déchets verts à compter du 1^{er} janvier 2016.

- A l'occasion des manifestations communales, le SMICTOM met à disposition des communes, des conteneurs ou bennes suivant l'importance de l'évènement.
Afin d'organiser au mieux ce service, il est indispensable que les demandes soient effectuées un mois avant la manifestation.

- **Monsieur le Président** informe les membres du comité syndical que les tonnages de déchets générés lors des activités équestres en juillet sont très importants.
Or, à l'heure actuelle, aucune solution administrative ne permet de facturer ces tonnages que ce soit pour les gîtes, les habitants recevant de nombreuses personnes...

- **Monsieur TARQUIS** demande qu'une réflexion soit engagée sur les modalités de collecte des cartons. Il suggère de fournir aux pharmaciens des conteneurs pour y stocker leurs cartons. Monsieur TARQUIS souhaiterait que le jour de collecte de Lamotte-Beuvron soit modifié, dans la mesure où les commerçants sont obligés de laisser leurs bacs tout le week-end pour être collecté le lundi.

Enfin, monsieur TARQUIS souhaite qu'une réunion soit organisée avec monsieur le Président courant septembre.

- **Monsieur DAVID** sollicite également un rendez-vous pour s'entretenir de l'avenir de la déchèterie de Ménestreau-en-Villette.

- **Monsieur ROCHUT** suggère une ouverture supplémentaire de la plate-forme de Nouan-le-Fuzelier.

Les fréquentations sont insuffisantes pour envisager des plages d'ouverture supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h